

**Réf : DCM/2018/n°63/7.6/16-05/31**

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	26

Date de la convocation : 27-04-2018

Date de l'affichage : 02-05-2018

**OBJET :**

**AVENUE DU PONT DE PROVENCE  
DISSIMULATION DES FILS NUS  
INSCRIPTION AU PROGRAMME  
D'INVESTISSEMENT DU SMEG**

**- rapporteur : JC BASCHIOU**

**SEANCE DU 16 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit,

Le SEIZE MAI à 17 h 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**Présents :** Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Rachida BOUTEILLER, Alexandra BONNET, Guillaume BER, , Stéphane PIGNAN.

**Absents ayant donné procuration :** M. CHAREYRE à G. TRAUJLET

**Absents :** H. THELENE, F. LABARUSSIAS, A. JACINTO

**Secrétaire de séance :** A. MOLLUNA

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie de ses administrés, la commune d'Aigues Mortes souhaite poursuivre la dissimulation des réseaux enterrés sur l'avenue du Pont de Provence. La distribution d'énergie est assurée par des fils nus et du réseau torsadé tendu sur poteau béton gênant la circulation piétonne et le stationnement. Lié à l'enfouissement du réseau basse tension, sera coordonné le génie civil télécom et l'extension du réseau éclairage public. *L'Avenue du Pont de Provence se situe sur la propriété de VNF*

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le SMEG réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le Syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE)

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

1. d'approuver le projet dont le montant s'élève à **67 634,88 € HT** soit **81 161,86 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. de demander les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. de s'engager à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **23 670,00 €**.
4. d'autoriser le Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
5. de verser sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel:

Hôtel de Ville - Place St Louis – BP n° 23

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90.

Fax : 04.66.53.86.09

- le premier acompte au moment de la commande des travaux.
- le second acompte et solde à la réception des travaux.

6. de prendre note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à **0,00 € TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

8. de demander au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

*Michel LEBLANC ne participe pas au vote*

**Le conseil municipal**, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,  
Pierre Maumejean

